

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Luthenay-Uxeloup en séance publique sous la Présidence de Monsieur Christian BARLE.

Étaient Présents : Didier RENARD, Alix MEUNIER, Christine AUPETIT, Patrick AUGENDRE, Christian BARLE, Pascale MOULIN, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Daniel FRANCOIS, Jean-Gilles PINIER, Daniel MORIN, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Gilles MENETRIER, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation : Brigitte SAULIN (Pouvoir donné à D. RENARD), Joël DUBOIS (Pouvoir donné à A. MEUNIER), Marie-Christine MICHARD (Pouvoir donné à P. AUGENDRE), Sylvie BOULET (Pouvoir donné à P. MOULIN), Pierre BILLARD (Pouvoir donné à D. MENEZ), Dominique MARILLIER (Pouvoir donné M. LIVROZET).

Absents excusés : Josiane LANDRY, Virginie PACQUET, Vanessa LOUIS SIDNEY, Bruno MERCHIEZ, Adrien AUFEVRE, Arnaud DEBARALLE.

Membres en exercice : 30 / Membres présents : 18 / Votants : 24

Madame Pascale MOULIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 11 juin 2019 est adopté.

PROJET DE TERRITOIRE 2018-2020 – CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT CONSEIL DEPARTEMENTAL – CCNB : APPROBATION SIGNATURE AVENANT ANNUEL N°1

Dans le cadre du contrat de partenariat « *Pour des territoires acteurs de leur développement et de la solidarité départementale* » 2018-2020 entre le Département et la CCNB signé le 17 décembre 2018, le Département a alloué au territoire des crédits spécifiques au titre des fonds territoriaux qui s'élèvent à 348 308 € dont 10 % maximum peuvent être consacrés à l'ingénierie dans la limite de 50 000 €.

L'ensemble des opérations liées au contrat cadre de partenariat pour la période de contractualisation 2018-2020 constitue une liste fermée et ont été classées selon deux niveaux d'opérationnalité.

4 opérations de 1^{er} niveau ont fait l'objet d'un dépôt de dossier complet en 2018 et ont été validées lors du vote du contrat cadre de partenariat, le 17 décembre 2018.

Les opérations de second niveau dont l'état d'avancement ne permettaient pas un dépôt complet de dossier lors de la signature du contrat cadre doivent faire l'objet d'un avenant annuel proposé à la validation de la Commission Permanente. Concernant ces opérations, qui ont fait l'objet d'une simple estimation financière, le montant du Fonds Territorial envisagé reste ajustable dans le respect du montant global disponible pour les opérations de niveau 2. Après dépôt de dossiers complets, elles devront faire l'objet d'un avenant annuel proposé à la validation de la Commission Permanente.

À la suite des différents travaux du Comité de pilotage et bureau communautaire, il est proposé d'inscrire à l'avenant annuel n°1 les opérations suivantes :

Programmation des opérations de fonctionnement

Axe stratégique concerné	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Budget de l'opération	Montant du Fonds Territorial mobilisé et % d'intervention	
					Montant	%
Axe n° 2 Optimiser l'attractivité résidentielle du territoire	Soutien à l'ingénierie de territoire – Aide sur poste agent de développement	2019	CCNB	49 296 €	17 000 €	34,48

Programmation des opérations d'investissement

Axe stratégique concerné <i>Enjeux</i>	Intitulé de l'opération – N° Fiche action	Année de réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Budget de l'opération	Montant du Fonds Territorial mobilisé et % d'intervention	
					Montant	%
Axe n° 2 Optimiser l'attractivité résidentielle du territoire <i>Enjeu : Revitaliser les centre-bourgs</i>	Action n°17 : Poursuite revitalisation centre-bourg Saint-Pierre le Mouëtier <i>Phase 2 – Tranche n°1</i>	2019	Commune	497 000 €	60 000 €	12,07
	Action n°18 : Requalification du centre-bourg Toury-sur-Jour <i>Tranche n°1 : Création logement T3 dans ancienne garderie</i>	2019	Commune	34 535 €	15 000 €	43
	Action n° 21 : Création d'une épicerie-bar associative Luthenay-Uxeloup <i>Tranche n°1 : réhabilitation du local</i>	2019	Commune	122 560 €	25 000 €	20,40
	Action n° 19 : Requalification du centre-bourg Neuville-lès-Decize <i>Tranche n°1 : Changement menuiserie dans logements, école et salle des fêtes</i>	2019	Commune	26 781 €	15 000 €	56

Après avis favorable du comité de pilotage et présentation au bureau communautaire, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- d'approuver l'inscription des opérations de second niveau détaillées dans les tableaux ci-dessus à l'avenant annuel n°1 ;
- de valider l'affectation des crédits territoriaux respectivement à chaque maître d'ouvrage de ces opérations selon les modalités (montant et pourcentage) précisées dans les tableaux ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents pour la mise en œuvre de ces décisions.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Président informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de régulariser et finaliser les opérations 26 et 27 (huilerie) sur le budget général :

Crédits à ouvrir						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	21	21318	26	Autres bâtiments publics	261.08 €
D	I	21	2132	27	Immeubles de rapport	522.14 €
					Total	783.22 €

Crédits à réduire						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-783.22 €
					Total	-783.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter ces virements de crédits.

DECISION MODIFICATIVE N° 5 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Président informe le conseil qu'il est nécessaire de faire une écriture de régularisation budgétaire sur le budget général :

Comptes dépenses						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	041	2314	OPFI	Constructions sur sol d'autrui	47 328.52 €
					Total	47 328.52 €

Comptes recettes						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	I	041	2313	OPFI	Constructions	47 328.52 €
					Total	47 328.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter ces virements de crédits.

QUESTIONS DIVERSES

ATELIER « EMPLOI ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Monsieur le Président informe l'assemblée avoir participé à l'atelier de travail organisé à l'initiative de la Préfecture, sur la thématique « Emploi et transition écologique ». Cet atelier répondait à la circulaire de 2019 demandant aux Préfets d'organiser des rencontres sur ces thématiques.

Concernant l'emploi, il a été évoqué par le Président du Département le souhait que les EPCI, dont le cœur de métier est le développement économique, s'emparent de la problématique du recrutement des jeunes sur les territoires. Monsieur LASSUS suggérerait que les gros EPCI pourraient dédier un poste à un chargé de mission sur cette problématique. Les agents de développement se chargeraient de cela sur les EPCI de plus petites tailles.... Monsieur le Président dit avoir souligné lors de ces échanges que la CCNB, dans le cadre de son opération de redynamisation économique, avait acté l'aide des entreprises de son territoire sur la thématique du recrutement.

Concernant la transition numérique, et pour ce qui concerne le déploiement de la fibre sur le territoire, Monsieur le Président informe l'assemblée que les armoires ont été installées à Riousse.

Madame MOULIN dit que cela explique peut-être pourquoi la commune est depuis peu éligible à l'ADSL.

RENCONTRES « AMBITION SCOLAIRE »

Monsieur le Président déclare qu'une rencontre sur la thématique de l'école va être prochainement organisée sur le territoire. En effet, le Président du Conseil départemental, la Préfète de la Nièvre et la Directrice des services de l'Éducation Nationale organisent des rencontres sur le thème de l'ambition scolaire à l'échelle des EPCI. Ces rencontres font suite notamment à la signature de l'avenant à la convention ruralité "faire vivre l'École de la Nièvre" et ont pour principal objectif d'écouter les élus locaux et les professionnels de l'éducation. Elle aura lieu le jeudi 12 décembre, le lieu et l'horaire restent à déterminer.

FESTIVAL PROPOSÉ PAR PÂQUERETTE SOUND ET LES DOUD'S

Monsieur le Président informe l'assemblée avoir été sollicité par l'association PÂQUERETTE SOUND et Frédéric DRU, gestionnaire du snack « Chez les Doud's » (basé sur l'aire de repos de Saint-Pierre le Moûtier) pour occuper le site du moulin les Éventées afin d'organiser un festival de musique électronique le week-end du 12 et 13 octobre. Les élus de Saint-Pierre le Moûtier ont rencontré en amont ces porteurs de projet et ont validé le concept de l'organisation d'un tel événement sur la commune. L'association PÂQUERETTE est nivernaise, elle organise des événements musicaux à tendance électronique avec la volonté d'inviter aussi des groupes acoustiques locaux. L'objectif est un rassemblement intergénérationnel avec la présence des artisans et producteurs locaux en journée et le partage de la passion de la musique dans un esprit bon enfant. Des animations pour petits et grands sont prévues. L'association compte une vingtaine de membres actifs et se charge de sonoriser, sécuriser, équiper le site pour l'évènement.

Monsieur le Président dit voir d'un bon œil cette initiative, qui va magnifier le site et les talents locaux. L'APNB devra être rencontrée.

Le conseil communautaire approuve l'organisation de cet événement sur le site du Moulin tout en demandant à l'association de s'assurer en amont de toutes les autorisations nécessaires auprès de la mairie et gendarmerie.

TRAVAUX VOIRIE 2019

Monsieur GUILLON, président de la commission Voirie, déclare que les travaux du lot « Gravillonnage » ont été faits dans les délais impartis. Les travaux du lot « Enrobé » vont débiter la semaine prochaine.

BILAN SORTIES ESTIVALES ADATER

Madame MOULIN, coordinatrice de l'ADATER, déclare que les quatre sorties estivales organisées du 19 au 22 août sur les communes de Langeron, Livry, Saint-Pierre le Moûtier et Luthenay-Uxeloup ont connu un beau succès. 57 personnes ont participé et se sont dites enchantées. Le programme proposé a séduit 24 personnes de plus que l'an dernier ! Les effectifs sont équilibrés sur l'ensemble des sorties avec une moyenne de 14 personnes. Ce total de 57 participants est le meilleur atteint depuis 2012 qui affichait 59 personnes. Il est à noter cette année la fidélité des participants : plusieurs personnes ont assisté à 2, 3 ou même aux 4 sorties. Beaucoup étaient des locaux qui voulaient découvrir le territoire. Le bel article paru sur le Journal du Centre en début de semaine a certainement contribué à cette fréquentation enthousiasmante. Les horaires proposés (en soirée) ont aussi joué en faveur de ces animations (visiteurs plus disponibles et températures plus clémentes).

AVENIR DE LA PERCEPTION DE SAINT-PIERRE

Monsieur le Président déclare que l'avenir de la perception de Saint-Pierre le Moûtier est menacé à l'horizon 2022-2023. Une centralisation sur les communes de Nevers et Cosne sur Loire est programmée. Sur le territoire, un attaché serait en poste au Centre Social de Saint-Pierre le Moûtier dans le cadre de la Maison de Service au Public, pour les territoires CCNB et CCLA. Une réunion à la Préfecture aura lieu le 18 septembre prochain à ce sujet.

La séance a été levée à 19 H 50 et a été suivie d'un vin d'honneur.

A. AUFEVRE
Absent excusé

P. AUGENDRE

C. AUPETIT

C. BARLE

C. BEGUIGNOT

P. BILLARD
Absent excusé
Pouvoir donné à D. MENEZ

S. BOULET
Absente excusée
Pouvoir donné à P. MOULIN

A. DEBARALLE
Absent excusé

J. DUBOIS
Absent excusé
Pouvoir donné à A. MEUNIER

D. FRANCOIS

C. GUILLON

J. LANDRY
Absente excusée

M. LIVROZET

V. LOUIS-SIDNEY
Absente excusée

D. MARILLIER
Absente excusée
Pouvoir donné M. LIVROZET

G. MENETRIER

D. MENEZ

B. MERCHIEZ
Absent excusé

A. MEUNIER

MC. MICHARD
Absente excusée
Pouvoir donné à P. AUGENDRE

D. MORIN

P. MOULIN

N. NOLIN

V. PACQUET
Absente excusée

JG. PINIER

D. RENARD

Y. RIBET

N. ROBERT

B. SAULIN
Absente excusée
Pouvoir donné à D. RENARD

P. TISSERON